

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 19-2018

Séance du 26 septembre 2018

Boucllement du préavis N° 02-2013 - Secteur gare, requalification des espaces publics et accès aux quais, phase 1 des travaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la requalification des espaces publics et accès aux quais de la gare de Pully-centre, phase 1, en référence au préavis N°2-2013 (20 mars 2013).

Le décompte est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Part de la Ville de Pully	3'295'000.00	3'128'259.35	166'740.65
Part des CFF	1'000'000.00	926'969.00	73'031.00
Totaux	4'295'000.00	4'055'228.35	239'771.65

La part de CHF 926'969.00 des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) est à déduire du total des dépenses de CHF 4'055'228.35. Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 3'128'259.35 sera amorti dès le 1er janvier 2019, sur une période de 15 ans pour les infrastructures techniques et sur une période de 30 ans pour les ouvrages de génie civil.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner